

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 089-200042356-20241212-52_2024-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE	Le douze décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Marland à Tonnerre, sous la présidence de Monsieur Rémi GAUTHERON.
ARRONDISSEMENT D'AVALLON	<u>Etaient présents</u> : Aisy-sur-Armançon : M. Christian FRANCOIS Ancy-le-Libre : Mme Véronique BURGEVIN Annoux : M. Jacques ROBO Argenteuil-sur-Armançon : M. Lionel MATHEY CCCVT : M. Stéphane AUFRERE Châtel-Gérard : M. Régis MONOT Chichée : Mme Nathalie OUDIN Collan : M. Francis GOGOIS Cruzy-le-Châtel : M. Jean-Pierre BRIGAND Cry-sur-Armançon : M. Claude DUBOIS Dannemoine : M. Eric KLOETZLEN Dye : M. Bertrand BERLOT Epineuil : M. Alain BOEUF Fontaines-les-sèches : M. Hubert MONTENOT Fulvy : M. Robert HERBERT Gigny : M. Denis DUTARTRE Jully : M. François FLEURY Junay : M. Dominique PROT Molosmes : M. Dominique BUSSY Nuits-sur-Armançon : M. Jean-Louis GONON Roffey : M. Rémi GAUTHERON Rugny : M. Fabien GENET Saint-Martin-sur-Armançon : M. André MLYNARCZYK Sarry : Mme Danielle RIOTTE Sennevoy-le-Haut : M. Jean-Louis MARONNAT Stigny : M. Paul DE DEMO Tissey : M. Thomas LEVOY Tonnerre : M. Jean-François FICHOT Tronchoy : M. Jacques TRIBUT Vezannes : M. Régis LHOMME Vezinnes : M. Georges CUSSAC Villon : M. Anthony BELLEGANTE CCLTB : M. Thomas LEVOY, M. François FLEURY, M. Robert HERBERT, M. Dominique PROT, Mme Véronique BURGEVIN.
SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS	
<u>Nombre de délégués</u> : - En exercice : 56 - Présents : 37 - Absents : 19 dont ayant donné Pouvoir :0 - Votants : 37	<u>Délégués titulaires absents excusés suppléé</u> : Argenteuil-sur-Armançon : M. Sébastien SCHIER suppléé par M. Lionel MATHEY Vezannes : M. Laurent SEURAT suppléé par M régis LHOMME.
<u>Compétence EAU</u> : <u>Nombre de délégués</u> : - En exercice : 49 - Présents : 30 - Absents : 19 dont ayant donné pouvoir :0 - Votants : 30	<u>Délégués titulaires absents excusés non suppléés</u> : Fleys : M. Xavier COLLON Pacy-sur-Armançon : M. Jean-Luc GOUX Pasilly : M. Julien GROGUENIN Viviers : M. Christian PICQ. Tonnerre : M. Christian ROBERT, décédé, n'est pas suppléé.
<u>Compétence ASSAINISSEMENT COLLECTIF</u> : <u>Nombre de délégués</u> : - En exercice : 20 - Présents : 16 - Absents : 4 dont ayant donné Pouvoir :0 - Votants : 16	<u>Délégué titulaire absent non excusé suppléé</u> : Saint-Martin-sur-Armançon : M. Benjamin LEMAIRE suppléé par M. André MLYNARCZYK.
<u>Compétence ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</u> : <u>Nombre de délégués</u> : - En exercice : 5 - Présents : 5 - Absents : 0 - Pouvoir : 0 - Votants : 5	<u>Délégués titulaires absents non excusés non suppléés</u> : Bernouil : M. Jean-Claude GALLY Béru : Mme Athénaïs LE COURT DE BERU Censy : M. Alexandre BARDET Chassignelles : M. Maryan TRUCHY Cheney : M. Thomas GRAPIN (M BOLLENOT suppléant est excusé) Gland : Mme Sandrine NEYENS Grimault : Mme Jacqueline DE DEMO Jouancy : Mme Laurence TRANSLER Mélisey : M. Eric ROUSSEAU Perrigny-sur-Armançon : M. Romaric JOLY Pimelles : Mme Nadège GOUSSARD Sennevoy-le-Bas : M. Dominique VARAILLES Serrigny : Mme Nadine THOMAS Yrouerre : M. Gilles GARNIER.
	<u>Secrétaire de séance</u> : Monsieur Jean-Louis MARONNAT, Maire-délégué titulaire de Sennevoy-le-Haut.
	<u>Date de convocation</u> : 29 novembre 2024
	<u>Délibération n° 52-2024</u>
	<u>Objet</u> : <u>Administration générale Eau & Assainissement collectif – Marché – Hébergement de la supervision des équipements de télégestion du secteur « régie » du SET</u>

Après mise en concurrence par lettres de consultation et présentation de l'analyse des 3 offres remises,

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 089-200042356-20241212-52_2024-DE

Monsieur le Président propose au comité syndical de l'autoriser à signer le marché à intervenir avec la société CIVB pour un montant HT de 9 984€ la première année.

Ce marché concerne les ouvrages d'eau et d'assainissement collectif gérés en régie.

L'offre est détaillée ci-dessous.

Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification renouvelable 3 fois 1 an.

Détail quantitatif estimatif

Intitulé	Quantité	PU	Unité	Montant HT
Assainissement collectif				
Hébergement de télégestion	3	600	Prix /site	1800
Création du schéma synoptique et accès au portail Internet	3	56	Prix /site	168
Paramétrage du report des alarmes	3	56	Prix /site	168
Mise à disposition des rapports au format Excel	3	56	Prix /site	168
Intégration d'un site supplémentaire STEP	Pour mémoire	Compris	Forfait	Compris
Intégration d'un site supplémentaire PR	Pour mémoire	Compris	Forfait	Compris
Eau potable				
Hébergement de télégestion	10	600	Prix /site	6000
Création du schéma synoptique et accès au portail Internet	10	56	Prix /site	560
Paramétrage du report des alarmes	10	56	Prix /site	560
Mise à disposition des rapports au format Excel	10	56	Prix /site	560
Intégration d'un site supplémentaire Pompage	Pour mémoire	Compris	Forfait	Compris
Intégration d'un site supplémentaire Réservoir	Pour mémoire	Compris	Forfait	Compris
Total HT Assainissement				2304
TVA				460,8
Total TTC Assainissement				2764,8
Total HT Eau potable				7680
TVA				1536
Total TTC Eau potable				9216

Information : le prix annuel d'hébergement pour 13 sites sera de 7800 € HT
les montants de 56€ correspondent uniquement à la mise en service des 13 premiers sites
tous les suivants sont considérés compris, il faudra juste rajouter 600€ annuel par site pour leur hébergement

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité :

- **ACCEPTE** cette proposition ;
AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat avec CIVB et à en poursuivre l'exécution.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le président,

Rémi GAUTHERON.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication au recueil des actes administratifs, devant le tribunal administratif de DIJON (22 rue d'Assas 21000 DIJON) dans un délai de 2 mois ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr ou <https://citoyens.telerecours.fr/> « ».